

ÊTRE DIPLOMÉ AVEC UNE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE



Le contrat d'apprentissage

Un contrat peut être signé dans

- ◇ le secteur privé (TPE, PME grande entreprise, entreprise d'intérim, association, tous secteurs confondus)
- ◇ le secteur public (mairie, collectivités locales ou territoriales, armée, rectorat, ministères, les établissements publics, hôpitaux...).

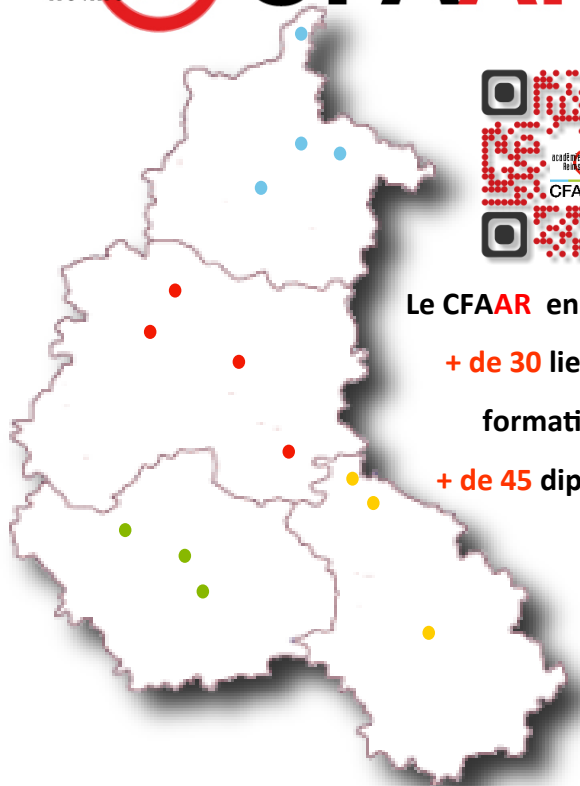
L'apprenti(e) devient un(e) salarié(e) de l'entreprise. Il (elle) est soumis(e) au code du travail et à la convention collective de l'entreprise :

- ◇ 35 heures par semaine
- ◇ période d'essai
- ◇ salaire qui varie en fonction de l'âge et du niveau de formation
- ◇ ...

Pour tous les apprenti(e)s mineur(e)s, des règles spécifiques existent (sur le temps et les conditions de travail).

L'apprenti(e) est suivi(e) en entreprise par son maître d'apprentissage et par le CFA lors de rencontres régulières. Le maître d'apprentissage veille à la bonne intégration de l'apprenti(e), à lui confier des missions qui s'intègrent dans sa formation et à suivre ses résultats. Pour réussir l'alternance, un savoir-être et des qualités d'autonomie, d'organisation, d'assiduité sont nécessaires.

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise. Prenez contact avec nous! DPMV 33-062018



Le CFAAR en chiffres:

- + de 30 lieux de formation
- + de 45 diplômes

CFA de l'Académie de Reims

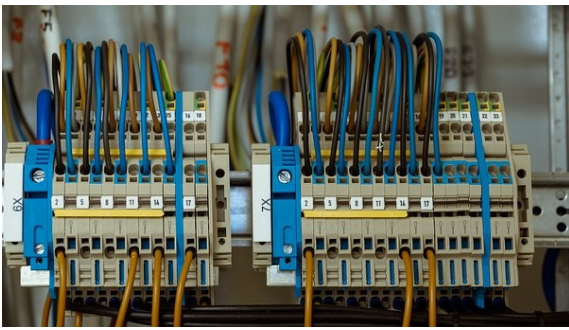
11 Rue Jean Jaurès—08200 SEDAN

03 24 27 41 16

cfa@ac-reims.fr - www.cfaar.fr



BTS
ÉLECTROTECHNIQUE



Le (la) technicien(ne) distribue et transforme l'énergie électrique, en participant à la conception de matériels électriques ou en procédant à des essais et contrôles de fabrication ou en sélectionnant les composants électroniques, électriques à partir de bases de données.

Il (elle) apporte un appui technique. Il (elle) est également qualifié(e) pour organiser un chantier d'installation, assurer en usine la gestion de la production d'un atelier, ou travailler dans un service de maintenance.

Il (elle) peut également être amené(e) à réaliser des maquettes, à rédiger des notices techniques, à assurer la définition de postes de travail.

Les conditions d'accès

Formation ouverte à toute personne ayant obtenu un BAC S ou un Bac Technologique STI2D ou un Bac Pro à dominante électronique.

- Qualités requises : écoute, polyvalence, sens des responsabilités, adaptabilité, créativité, capacité d'abstraction, rigoureux, minutieux, rapide, travailler en équipe, aimer le travail manuel et savoir communiquer.
- Être âgé entre 16 et 30 ans, des dérogations sont possibles, renseignez vous auprès du CFA (Centre de Formation d'Apprentis).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.

La formation

Durée de la formation : 2 ans en alternance. Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance. L'apprenti est suivi en entreprise par le CFA. Il n'y a pas de frais de formation.

Les débouchés

Poursuite d'études :

Licence Professionnelle, Ecoles d'ingénieur ...

Métiers :

Chef de chantier en installations électriques, Électromécanicien, Technicien de bureau d'études...

Le programme

20 semaines de formation par an.

Enseignement général :

Mathématiques, Anglais, Physique Appliquée à l'Electrotechnique, Culture Générale et Expression.

Enseignement professionnel :

Etude d'un Système Technique Industriel : Modélisation, Economie Gestion, Etude d'un Système Technique Industriel : Industrialisation.

Le site de formation

UFA Jean-Baptiste Clément

Lycée Jean-Baptiste Clément

11, rue Jean Jaurès 08200 SEDAN

03 24 27 41 16 -

www.jbclement.fr



BTS ÉLECTROTECHNIQUE